



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 16 MAI 2019 À 20H30**

L'an deux mille dix-neuf,

Le seize mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christian GHEZ, Anne GUINAMARD, Elisabeth CHAPPEY, Dominique GERBERT, Anne HEINKELE, Grégory DUTREY, Camilla BURG, Agathe SCARDILLI, Christian PERROUD, Marie-Pierre DRAIN, Muriel MAZARS-FERRARONE, Jean-Marie CHAZAL

Absents ayant donné pouvoir conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

Michel MOREAU à Gérard PARFAIT

Christophe GOETHALS à Karel KURZWEIL

Isabelle TRAPPIER à Muriel DEGAVRE

Pierre VEZY à Agathe SCARDILLI

Capucine DESBOIS à Eric FROMMWEILER

Carla MARTINS à Camilla BURG

Thomas BATIGNE à Gilles STUDNIA

Bertrand CHANZY à Marie-Pierre DRAIN

Secrétaire de séance : Karel KURZWEIL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°25 : Mission géotechnique dans le cadre de la création d'un ascenseur intérieur à l'école élémentaire Louis Pasteur sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°26 : Avenant n°1 – Marché de conception-réalisation d'une salle acoustique de répétition pour batteries, instruments contemporains (2018MA11) de la commune de Saint-Nom-la-bretèche



N°27 : Convention présentée par l'association « Croix Rouge » pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant la durée de la fête du village

N°28 : Contrat de cession présenté par Julien BARFETTI pour l'installation d'un manège sur la place de l'Europe

N°29 : Contrat de cession présenté par la compagnie de l'éléphant pour sa représentation du spectacle de Bruno Lanteri

N°30 : Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations Conservatoire de Musique et de Danse et Maison des Loisirs et de la Culture

N°31 : Avenant n°2 au contrat de maintenance du système de vidéo protection

N°32 : Contrat de cession présenté par la Compagnie de l'Eléphant pour les représentations du spectacle et de l'initiation au jonglage de Kiwi

N°33 : Contrat de cession présenté par l'association « Bouffée d'Eire » pour sa représentation du spectacle de son groupe Clonakilty

N°34 : Contrat de cession présenté par la Compagnie de l'Eléphant pour la représentation du spectacle Gus

Délibérations :

N° 2019-05/32 : Subventions additionnelles aux associations et à la Fondation du Patrimoine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (4 ABSTENTIONS – M. BERTRAND CHANZY, MME MARIE-PIERRE DRAIN, CHRISTIAN PERROUD, MURIEL MAZARS-FERRARONE)

DÉCIDE d'allouer pour l'année 2019, les subventions additionnelles communales pour un montant total de 12 960 € selon la répartition ci-après :

ASSOCIATIONS	Propositions 2019	Votes Pour	Votes Contre	Abstentions
Judo Club	1.000€	29	0	0
Sports Loisirs	1.000€	29	0	0
BMX	3.000€	29	0	0
Séjour scolaire de l'école Pasteur	2.960€	29	0	0
Fondation du patrimoine	5.000€	25	0	4
TOTAL GENERAL	12.960€			

N° 2019-05/33 : Décision modificative n°1 au Budget communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative numéro telle que détaillé :

BUDGET COMMUNAL	DM n°1		2019	
	Dépenses <i>Diminution de crédits</i>	Agmentation de crédits	Recettes <i>Diminution de crédits</i>	Agmentation de crédits
D 6574 Subvention fonctionnement associations et autres personnes de droit privé		12 960,00 €		
TOTAL D 65: Autres charges de gestion courante		12 960,00 €		
D 022 Dépenses imprévues	-12 960,00 €			
TOTAL D 022: Dépenses Imprévues	-12 960,00 €	12 960,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	-12 960,00 €	12 960,00 €		

N° 2019-05/34 : Modification du PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE (3 CONTRE – M. BERTRAND CHANZY, MME MARIE-PIERRE DRAIN, M. CHRISTIAN PERROUD ET 1 ABSTENTION – MME MURIEL MAZARS-FERRARONE)

APPROUVE la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'annexée à la présente délibération, portant création d'une OAP et modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, du plan de zonage et du règlement,

AUTORISE le Maire ou un Maire adjoint ayant reçu délégation à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois, d'une transmission à M. le Préfet des Yvelines et des mesures de publicité nécessaires (mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département, publication au recueil des actes administratifs de la commune).

DIT que le dossier approuvé est à la disposition du public conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

DIT que le registre d'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que les réponses de la commune sont également tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée de 1 an.

N° 2019-05/35 : Marché de travaux pour la requalification de la rue Charles de Gaulle et parking des abords du Pôle sportif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPOUVE l'attribution du marché de travaux à la Société Eurovia Ile de France SAS dont le siège est au 32, Rue Jean Rostand 77 COMBS LA VILLE pour le montant négocié des travaux à 3 454 941,39€HT soit 4 145 929,67€TTC (TVA 20%),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la ville,

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 21 mai 2019

Affiché le 22 mai 2019.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mairie

Gilles STUDNIA

